

> HISTOIRE - GÉOGRAPHIE

S'approprier les différents thèmes du programme

Histoire / classe de CM1

Thème 2 - Le temps des rois

- Louis IX, le « roi chrétien » au XIII^e siècle
- François I^{er}, un protecteur des Arts et des Lettres à la Renaissance
- Henri IV et l'édit de Nantes
- Louis XIV, le roi Soleil à Versailles

[Extrait du programme du cycle de consolidation, BOEN n°11 du 26 novembre 2015.](#)

Pourquoi enseigner le thème « Le temps des rois » en classe de CM1 ?

Le « temps des rois » ici abordé s'étend du XIII^e siècle au début du XVIII^e siècle. Quatre figures royales ont été sélectionnées. Le programme incite à se centrer d'une part sur le rôle de ces rois dans la construction du royaume de France, et à ouvrir d'autre part sur des problématiques plus générales (la place de la religion avec Louis IX et Henri IV, l'art et la culture avec François I^{er} et, dans une certaine mesure « Louis XIV à Versailles », les relations du pays avec l'extérieur (y compris la constitution du premier empire colonial), mais aussi l'évolution de la société. De même que le thème 1 abordait l'histoire de « la France d'avant la France », le thème 2 donne de « premiers repères de l'histoire de France » autour de la question de la monarchie. Il s'agit donc ici d'entrer dans l'histoire de France en présentant sa période monarchique au Moyen Âge et à l'époque moderne, avec la France « d'avant la Révolution française ».

On cherchera de manière prioritaire à faire comprendre à l'élève :

- ce qu'est une monarchie ;
- comment la France a évolué durant la période monarchique.

Si toutes les compétences peuvent être mobilisées au cours de la séquence en fonction des objectifs d'apprentissage définis par le professeur, le thème invite à travailler plus particulièrement certaines d'entre elles, à ce moment du parcours des élèves. On se concentrera ainsi sur certains items constitutifs des compétences : « se repérer dans le temps et dans l'espace », « comprendre un document », « pratiquer différents langages ».

Quelle est la place du thème dans la scolarité ?

- Les programmes des classes de **CM1 et CM2** construisent des repères temporels de la préhistoire à aujourd'hui, qui invitent à situer les faits dans une période donnée, en donnant les moyens intellectuels et visuels de la reconnaître et de la situer par rapport à d'autres. « Le temps des rois » est la deuxième étape dans l'élaboration des repères historiques que le **cycle 3** entreprend d'aborder dans la longue durée.
- **Au cycle 4**, les élèves aborderont « l'affirmation de l'État monarchique dans le Royaume des Capétiens et des Valois » dans le thème 2 de la classe de **5^e** « Société, Église et pouvoir politique dans l'occident féodal (XI^e-XV^e siècles) » ; ils retrouveront trois des souverains envisagés « Du Prince de la Renaissance au roi absolu (François I^{er}, Henri IV, Louis XIV) » dans le thème 3 de cette classe de **5^e** intitulé « Transformations de l'Europe et ouverture sur le monde aux XVI^e et XVII^e siècles ». Le thème 2 de CM1 permet aussi de construire quelques repères géographiques sur le territoire français, métropolitain et ultramarin, qui seront repris en histoire en classe de **5^e** et de **4^e**, chaque fois qu'il s'agira de travailler sur les empires coloniaux, et en géographie en classe de **3^e** dans la question portant directement sur les territoires ultramarins.

Quels sont les points forts du thème pour l'enseignant ?

Problématique : comment la France a-t-elle évolué au temps des rois ?

On indiquera ici quelques éléments de culture historique utiles au professeur pour préparer la mise en œuvre des différents sous-thèmes, qu'il ne faut surtout pas confondre avec les propositions de mise en œuvre.

Louis IX, le « roi chrétien » au XIII^e siècle

Louis IX, qui règne de 1226 à 1270, est plus connu sous le nom de saint Louis, puisqu'il a été canonisé en 1297. Son surnom de son vivant était « le prud'homme », c'est-à-dire le sage. Son règne se situe dans « l'âge d'or capétien », qui va de Philippe-Auguste à Philippe le Bel et s'étend donc de 1180 à 1328. Progressivement, la royauté parvient à nouer un lien plus direct avec ses sujets et à s'émanciper de ses grands vassaux, tout en construisant une administration. Seul roi de France à avoir été canonisé, Louis IX est extrêmement pieux et ambitionne de fonder le pouvoir royal sur la justice. Il laisse à l'Église le jugement des clercs, mais veut assurer la tutelle de la monarchie sur le jugement des laïcs. La grande ordonnance de 1256 garantit que « nul ne sera privé de son droit sans faute reconnue et sans procès ». Enquête et témoignages multiples sont désormais nécessaires au jugement. Le prestige du roi est européen : il arbitre ainsi, en 1264, le conflit qui oppose le roi d'Angleterre Henri III à ses barons. La féodalité reste fondamentale, mais une souveraineté royale (ancêtre de la souveraineté nationale) se construit : tout sujet peut faire appel à la justice du roi. Cette direction était déjà celle de Blanche de Castille, mère du roi, qui a exercé le pouvoir en limitant les ambitions des grands durant la première partie du règne (Louis IX a été sacré à douze ans).

« Roi chrétien », Louis IX est aussi un représentant de la chrétienté de son temps : en 1269, il impose aux Juifs du royaume le port d'un signe distinctif, la rouelle, et participe à deux croisades – il meurt lors de la 8^{ème} croisade, qui échoue, sous les murs de Tunis.

François I^{er}, un protecteur des Arts et des Lettres à la Renaissance

Le règne de François I^{er} (de 1515 à 1547) correspond à la période où la Renaissance gagne l'ensemble de l'Europe, où l'humanisme s'affirme et où la division religieuse de l'Europe entre catholicisme et protestantisme prend naissance. Nous sommes dans les « temps modernes » : la diffusion de l'imprimerie et les Grandes Découvertes élargissent l'horizon des Européens. Le roi lance la France dans cette dernière aventure, en l'orientant vers l'Amérique du Nord. Il n'est pas, à la différence de saint Louis, l'arbitre de l'Europe : il se heurte à l'empereur Charles Quint et ses ambitions italiennes sont contrariées. Mais dorénavant, la monarchie favorise les Arts et les Lettres, qui servent le prestige des princes de la Renaissance : Léonard de Vinci passe en France les trois dernières années de sa vie, accueilli par le roi, une Imprimerie royale est mise en place, le Collège de France est fondé en 1530, la Bibliothèque Royale, ancêtre de la Bibliothèque Nationale de France, est fondée en 1537 avec l'obligation d'y déposer un exemplaire de tout ouvrage imprimé. François I^{er} est un grand bâtisseur, ce dont témoigne notamment le château de Fontainebleau, lieu de résidence le plus fréquent d'une cour itinérante. Tout cela s'inscrit dans une construction progressive de l'État et une progressive unification du royaume : la Bretagne est rattachée à la France en 1532, et la célèbre ordonnance de Villers-Cotterêts (1539) fait du français, remplaçant le latin, la langue officielle du droit et de l'administration.

Henri IV et l'édit de Nantes

De même que « l'âge d'or capétien » avait débouché sur l'instabilité de la « guerre de Cent Ans » mettant aux prises les royaumes de France et d'Angleterre, la France d'après François I^{er} a connu les « guerres de religion » (8 conflits de 1562 à 1598). Elles témoignent à la fois de l'ampleur des conflits religieux entre protestants et catholiques et du rôle considérable que joue la noblesse dans la marche du royaume. Ce sont des clans qui s'affrontent ; Henri de Navarre, successeur d'Henri III, est protestant et ne peut arriver finalement à imposer son autorité à un royaume déchiré par la guerre civile qu'avec sa conversion au catholicisme. Henri IV met fin aux guerres de religion avec l'édit de Nantes en 1598, qu'il aura bien du mal à faire admettre. Les historiens reconnaissent sa valeur pacificatrice mais en relativisent également la portée.

S'il s'agit bien d'un « édit de tolérance », il ne s'agit pas ici de la tolérance dans son sens actuel de valeur. Dans le langage du temps, « tolérer » c'est supporter quelque chose. Les protestants ont la liberté de conscience et doivent être traités comme les autres sujets du roi, mais le culte protestant n'est autorisé que dans certains lieux, alors que le culte catholique doit être rétabli partout où il avait disparu. Le protestantisme est ainsi cantonné ; les protestants obtiennent des « places de sûreté », places fortes pour garantir leur sécurité, qu'ils achèveront de perdre une trentaine d'années plus tard. La monarchie sacrée a pu extorquer un traité aux protagonistes, mais elle repose toujours clairement sur une base catholique. Henri IV incarne un équilibre fragile, ce qui lui vaut d'être assassiné en 1610 par Ravaillac.

Louis XIV, le roi Soleil à Versailles

Le Versailles de Louis XIV est demeuré le symbole de la « monarchie absolue » et de la « monarchie de droit divin » plaçant le roi au-dessus des lois. L'absolutisme est surtout une doctrine, affirmant que la souveraineté réside toute entière dans la personne du roi. La pratique est différente, puisque le roi doit respecter les « lois fondamentales du Royaume », qui sont un ensemble de principes non fixés par écrit : le roi doit respecter la coutume, ne peut révoquer que les privilèges qu'il a lui-même accordés, le domaine royal (qui se confond désormais avec le royaume) est inaliénable, la succession au trône se fait par ordre de primogéniture mâle, le roi doit être catholique.

Mais le pouvoir de Louis XIV est particulièrement affirmé : sacré en 1654, il décide en 1661, à la mort de Mazarin, de ne plus avoir de ministre principal et d'exercer personnellement la direction des affaires. Marqué par la Fronde, une révolte de la grande noblesse et des Parlements qui a eu lieu en 1650, il impose un pouvoir fort, doublé d'une politique de grandeur de la France en Europe.

Versailles, qu'il occupe à partir de 1682, fixe la cour jusque-là itinérante et lui permet de contrôler la noblesse d'épée. C'est le centre du pouvoir royal, en même temps qu'une manifestation architecturale et artistique de la puissance royale du « roi Soleil ».

Cependant, la révocation de l'édit de Nantes, en 1685, contribue à affaiblir la prospérité française et soude contre la France les puissances protestantes. La fin du règne est difficile, les guerres menées par le roi n'atteignant pas les buts escomptés.

C'est sous Louis XIV que le premier empire colonial français devient une priorité économique et politique, même si l'expansion coloniale commence dès le début du XVII^e siècle, notamment en Nouvelle France (du Canada à la Louisiane), après les balbutiements inaboutis de Jacques Cartier et de la France Antarctique au XVI^e siècle. Les départements et les régions d'outre-mer constituent les traces de cet empire colonial français dans la France d'aujourd'hui. La participation de la France à la traite négrière doit beaucoup à la volonté du pouvoir royal de favoriser le grand commerce français (mercantilisme).

Comment mettre en œuvre le thème dans la classe ?

On pourra donner une idée de l'évolution du territoire français en montrant des cartes du royaume aux époques des différents souverains : ses limites évoluent, mais aussi sa structure : le domaine royal, dont le roi est le seigneur, apparaît ainsi accru avec chacun de nos quatre souverains. À partir d'Henri IV, il s'identifie au royaume de France. Cette présentation peut être faite au préalable, en situant ces rois sur un axe chronologique, ou au fur et à mesure de la présentation de chacun d'entre eux.

Louis IX, le « roi chrétien » au XIII^e siècle

Une représentation du sacre de Louis IX et une présentation de la Sainte-Chapelle peuvent donner une idée du lien entre la royauté et le catholicisme au XIII^e siècle. La question de la justice est centrale pour comprendre à la fois le rôle du pouvoir royal et son rapport avec la noblesse. Le rôle de Blanche de Castille est fondamental pour tout cela, et l'évoquer permet de mettre en avant le rôle des femmes dans l'histoire. À partir de l'étude d'un épisode de confrontation entre roi et seigneurs autour de la question de la justice, les élèves pourront à la fois découvrir les enjeux de pouvoir et de contrôle du territoire et l'organisation de la société marquée par des inégalités juridiques. Le procès d'Enguerrand de Coucy est l'un des épisodes les plus connus du règne de Louis IX. Rappelons que ce comte de Soissons fut condamné à une très forte amende, à accomplir un pèlerinage et à construire trois chapelles expiatoires pour avoir pendu sans procès trois jeunes nobles qui chassaient sur ses terres. Cet épisode pourra être traité à partir d'une enluminure tirée de *Vie et miracles de Saint Louis* et d'un texte didactisé, adapté de la chronique de Guillaume de Nangis.

François I^{er}, un protecteur des Arts et des Lettres à la Renaissance

Le château de Fontainebleau et les châteaux de la Loire – en particulier le château de Chambord – permettent de saisir l'importance des constructions royales, leurs nouveaux usages et de mettre en contact roi, artistes et humanistes, à travers la figure de Léonard de Vinci par exemple. Présenter un de ces châteaux permet de faire saisir le rapport entre le pouvoir royal et les arts, ainsi que l'itinérance de la cour. La conception du château de Chambord, avec son double escalier, doit beaucoup aux idées architecturales de Léonard de Vinci, qui a séjourné à Amboise à partir de 1516. Pouvant être ré-évoquée au cycle 4, la rencontre entre le penseur-artiste et le souverain permet une double présentation de la Renaissance et des nouvelles ambitions (y compris italiennes) du pouvoir royal.

Henri IV et l'édit de Nantes

Le programme d'Enseignement Moral et Civique du cycle 3 recommande d'aborder le thème de la tolérance, dans la rubrique « respecter autrui et accepter les différences », en lien avec le programme d'histoire. L'étude de l'édit de Nantes, « édit de tolérance » rentre dans cette perspective, en permettant de faire comprendre que cette tolérance a été imposée par le pouvoir royal pour mettre fin à un conflit sanglant. Il s'agit aussi, à partir d'une discussion en classe sur les dispositions de l'édit et d'une évocation de son devenir, de montrer que nous ne sommes venus que très lentement à l'idée que nous avons aujourd'hui de la tolérance.

Louis XIV, le roi Soleil à Versailles

Le château de Versailles constitue une entrée privilégiée dans le sous-thème. On y célèbre la grandeur du roi, et la vie de Cour la met en spectacle tout en canalisant la noblesse française. [Le site du château de Versailles](#) offre de nombreuses ressources qui permettent d'en donner une vision précise et concrète. On peut partir de Versailles pour élargir ensuite le regard des élèves sur l'ensemble du royaume, sur l'Europe et sur le premier empire colonial français, ce qui permet d'aborder la question de la traite et de l'esclavage.

Principaux repères chronologiques à construire

- La fin du Moyen Âge et le début des temps modernes
- La Renaissance
- Les guerres de religion

Quelles sont les contributions du thème aux parcours ?

Parcours citoyen

L'évocation de l'édit de Nantes et celle de l'esclavage ont une portée forte dans la construction de la conscience citoyenne des élèves.

Parcours d'éducation artistique et culturelle

- En utilisant des sources patrimoniales ou architecturales de leur environnement, les élèves éduqueront leur regard, ils apprendront à nommer, à décrire, à situer dans le temps. Ils conjugueront deux piliers du PEAC : connaissance et rencontre. L'histoire des arts y sera enseignée avec des « objectifs d'ordre méthodologique, qui relèvent de la compréhension de l'œuvre d'art, de sa technique et de son langage formel et symbolique » ; mais les « objectifs de connaissance destinés à donner à l'élève les repères qui construiront son autonomie d'amateur éclairé » seront également recherchés. La rencontre avec des figures royales par exemple, représentées par des peintres de différentes époques, sera une occasion de travailler sur le sens de l'œuvre, sur l'intention de l'artiste ou du commanditaire.

- Il ne s'agira pas seulement d'illustrer la séance d'histoire, mais bien de montrer que l'art éclaire une période, une société, révèle une identité, voire manipule ; ce thème sera donc un moyen d'aborder des questions plus larges sur le rôle que l'art peut endosser.
- Château médiéval ou datant de l'époque moderne, église, musée d'art (peinture, sculpture, céramique ...), autant d'objets de l'environnement de l'école à aborder dans le cadre de ce thème. La rencontre avec les chefs d'œuvre du patrimoine permettra ensuite d'élargir le parcours de l'élève. L'art gothique, l'art de la Renaissance et l'art baroque pourront être nommés, et de grandes caractéristiques simples pourront être repérées. Enfin, les thèmes du pouvoir, de l'homme dans la société, de l'art dans la société trouveront un point de départ dans ce « temps des rois ».

Quels sont les écueils à éviter ?

- Proposer un catalogue des biographies des quatre rois mentionnés dans les programmes ou des quatre périodes concernées par leur règne sans étudier les permanences et sans les mettre en relation.
- Perdre les élèves dans une trop longue liste de dates (règnes des rois, événements précis, construction de bâtiments...).